



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 24 mars 2026
Grefe_0134_Préavis édités_lju

Préavis no 11/2026

Demande de crédit : Transformation et réorganisation du bâtiment administratif communal et de l'Hôtel-de-Ville

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement destiné à adapter les locaux du bâtiment administratif communal et de l'Hôtel-de-Ville, afin de regrouper de manière plus rationnelle les services administratifs, d'améliorer l'accueil du public et d'optimiser l'utilisation de l'espace disponible au 3^e étage du bâtiment communal.

Cette réorganisation implique notamment le déplacement des services de l'ARASAPE et de l'ORP vers des locaux mieux adaptés au sein du bâtiment de l'Hôtel-de-Ville.

PREAMBULE ET SITUATION ACTUELLE

À la suite du déménagement du Registre foncier, plusieurs surfaces se sont libérées au sein du bâtiment communal. Cette évolution offre l'opportunité de repenser l'implantation des services communaux et de corriger certaines limites fonctionnelles des locaux actuels.

La réflexion conduite par la Municipalité et les services concernés a mis en évidence plusieurs besoins : une meilleure confidentialité à l'accueil, des postes de travail mieux dimensionnés, ainsi que la rénovation d'installations sanitaires aujourd'hui vieillissantes.

Le projet prévoit également le transfert de l'ARASAPE dans le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville, ainsi que le déplacement de l'ORP dans un local du rez-de-chaussée.



DESCRIPTION DU PROJET

a. Bâtiment administratif communal

Au 1^{er} étage, l'espace d'accueil sera réorganisé afin d'améliorer les conditions de réception du public et de renforcer la discrétion lors des échanges avec les administrés. Le bureau du greffe municipal sera maintenu dans son état actuel, tout en permettant une amélioration significative de la circulation au sein des bureaux.

Dans l'aile Est, le bureau des assistants de sécurité publique (ASP), devenu trop exigu pour deux postes de travail, sera déplacé dans l'ancien bureau du secteur des constructions. Cette adaptation permettra également la création de nouveaux sanitaires et vestiaires.

Dans l'aile Ouest, l'actuelle implantation du service des travaux sera transformée pour accueillir une nouvelle salle de Municipalité permettant des séances de travail et de coordination dans de bonnes conditions, avec une capacité d'environ 14 places.

Au 2^e étage, les locaux occupés par l'office d'impôt, le registre foncier et la Préfecture demeurent inchangés. En revanche, les sanitaires existants, datant des années 1950, feront l'objet d'une rénovation complète.

Le 3^e étage fera l'objet des transformations les plus importantes. Il s'agit d'y regrouper le service des travaux, constructions et urbanisme, ainsi que le service de la bourse. Les anciens locaux du registre foncier et les espaces occupés aujourd'hui par l'action sociale seront réaffectés dans cette perspective.

b. Hôtel-de-Ville

Le service de l'action sociale (ARASAPE), consulté sur cette réorganisation, s'est déclaré favorable à un déménagement dans le bâtiment de l'Hôtel de Ville. Les locaux du 2^e étage, aujourd'hui peu exploités, seront adaptés à cet effet.

L'office régional de placement (ORP) sera quant à lui installé au rez-de-chaussée, dans un local actuellement libre. Cette solution permet une meilleure accessibilité et un usage plus cohérent des espaces disponibles.

COÛT DES TRAVAUX

Le coût total des travaux liés à cette transformation et réorganisation s'élève à CHF 479'500.00. Ce montant ne tient pas compte d'éventuelles subventions, aucune participation spécifique n'étant intégrée au plan financier à ce stade.

À titre indicatif, les tableaux détaillés par local mettent en évidence que les interventions concernent à la fois le bâtiment communal et l'Hôtel de Ville. Les travaux se concentrent principalement sur les sanitaires, les adaptations de cloisons et de menuiseries, les installations techniques ainsi que le mobilier nécessaire à la nouvelle organisation des espaces.

Demande de crédit : Transformation et réorganisation du bâtiment administratif communal et de l'Hôtel-de-Ville

CONCLUSION

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal no 11/2026 du 24 mars 2026;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- **de l'amortissement** du montant de CHF 479'500.00 sur une période de 30 ans, selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre la rénovation du bâtiment communal et du réaménagement des salles de l'Hôtel de Ville.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 479'500.00
- **de financer ce montant** par la trésorerie courante et, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours, si nécessaire.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 25 mars 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

La Secrétaire :

Pierre François Mottier

Sophie Matthey

Copie pour information :

M. Amaury Berney, adjoint technique au service des travaux, constructions et urbanisme.